



Maison détenue par 2 personnes

Par **BELL77**, le **02/06/2014** à **11:35**

Bonjour

Lors du décès de ma mère, les deux héritiers de sa maison étaient moi (sa fille de 21 ans à l'époque et vivant dedans) et ma grand-mère.

Je vis dedans avec Mari et enfants.

L'entente avec ma grand-mère se dégrade de plus en plus de part son intervention régulière sur l'entretien qu'elle nous impose de faire sur cette maison.

Elle m'a menacé verbalement qu'elle allait prendre ses dispositions pour ne plus entendre parler de cette maison.

Ma question est la suivante: que peut-elle faire ?

Pouvez-vous m'indiquer les différentes mesures qu'elle peut entreprendre et les conséquences que cela auraient sur ma famille ?

Merci d'avance

[smile33]

Par **aguesseau**, le **02/06/2014** à **11:44**

bjr,

il faudrait savoir quel est votre statut exact par rapport à cette maison ainsi que le statut de votre grand mère.

êtes-vous nue propriétaire, usufruitière, plein propriétaire ?

cdt

Par **Lag0**, le **02/06/2014** à **13:13**

Bonjour,

Effectivement, il serait intéressant de connaître les parts de propriété car ce n'est pas si courant que les héritiers soient un enfant et un parent du défunt.